



# RÈGLEMENT RANDONNÉE V.T.T. DU VAL DE CREUSE

Argenton-sur-Creuse (Indre) le 23 juin 2024

## 1. OBJET DE LA MANIFESTATION

Randonnée VTT sans classement et sans chronométrage. La randonnée est organisée sous l'égide de l'UFOLEP et est ouverte à tous.

3 parcours sont proposés : 27, 53 et 74 km

## 2. DATE ET LIEU DE LA MANIFESTATION

Le **dimanche 23 juin 2024**. Les départs libres et non groupés se feront de 7h30 à 9h00 à partir de l'**aire de loisirs du Pont des Piles** située sur la commune de **Cuzion**. Le lieu d'arrivée est identique à celui du départ.

La dispersion des participants se fera au fur et à mesure de leur arrivée. L'horaire estimé est entre 14h00 et 15h00.

## 3. INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront sur place à partir de 7h00 à l'aire de loisirs du Pont des Piles de Cuzion(36). Celles-ci se feront dans le strict respect du protocole sanitaire en vigueur.

La présentation d'un certificat médical de non contre-indication n'est pas obligatoire. Le Val de Creuse est ouvert à toute personne en bonne santé. En s'inscrivant, les participants attestent de leur bon état de santé.

Le montant de l'engagement est de :

- Pour les licenciés UFOLEP → 5 € et gratuit pour les moins de 16 ans
- Pour les non-licenciés UFOLEP → 7 € et 2 € **pour** les moins de 16 ans

**Pour tous, un numéro de téléphone contact doit être clairement notifié.**

**S'inscrire à cette randonnée implique de facto, de la part des participants, l'acceptation sans réserve du présent règlement.**

**ATTENTION** : Concernant les règles sanitaires nationales, susceptibles d'être modifiées à tout moment, avant l'épreuve pour vous assurer d'une éventuelle évolution de ces dernières, merci de consulter le site internet du club à l'adresse [www.vttargentonnais.com](http://www.vttargentonnais.com).

L'organisateur invite les participants à s'abstenir de prendre part à la manifestation en cas de symptômes évocateurs de la Covid-19.

#### 4. LES COMMUNES EMPRUNTÉES ET PARCOURS

- Cuzion
- Baraize
- Eguzon-Chantôme
- Parnac
- Saint-Sébastien
- Crozant
- Lafat

Les parcours peuvent emprunter des chemins et des bois privés dont le passage est autorisé uniquement pour la manifestation. Dans le respect de ces propriétés privées, il est strictement interdit d'y pénétrer en dehors de notre randonnée.

L'organisation se réserve le droit de modifier ou de fermer des portions de parcours en fonction des horaires de passage ou si des conditions exceptionnelles l'exigent afin de garantir la sécurité des participants.

#### 5. ASSURANCES ET RESPONSABILITÉ

L'association organisatrice a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de APAC Assurances couvrant les participants et les bénévoles conformément aux dispositions du Code du Sport. Une attestation d'assurance est jointe obligatoirement à la déclaration d'organisation adressée aux services préfectoraux de l'Indre.

L'organisation décline toutes responsabilités en cas de défaillances physiques, de vols, de pertes, de bris, de dégradations ou d'accidents pouvant survenir sur le parcours de la randonnée.

#### 6. SÉCURITÉ

Les participants s'engagent à respecter le code de la route et à se conformer aux consignes de sécurité de l'organisation.

Le **port du casque** rigide avec jugulaire attachée est rendu **OBLIGATOIRE** par l'assureur de la manifestation sur toute la durée de cette dernière.

#### 7. RAVITAILLEMENTS :

Des ravitaillements sont prévus en plusieurs endroits sur les parcours.

- Vérifier les règles sanitaires en vigueur avant votre départ.

#### 8. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les participants sont tenus de respecter les lieux traversés et de rester sur le parcours balisé. Ils ne doivent jeter aucun débris. Ils s'engagent à porter assistance à toute personne en difficulté, mécanique ou physique.

#### 9. DROIT À L'IMAGE

Les participants autorisent l'organisateur, sans contrepartie ni restriction, à utiliser sur son site internet et ses supports de promotion des photos ou vidéos sur lesquelles ils figurent lors de la manifestation.

#### 10. MODIFICATIONS

Ce règlement est susceptible d'évoluer en permanence pour s'accorder avec la réglementation ou les textes en vigueur. La version en vigueur sera affichée à l'entrée des inscriptions.

